

Contactez- nous :

Sud Éducation 77  
[contact@sudeducation77.org](mailto:contact@sudeducation77.org)  
06 41 88 37 71

Sud Éducation 93  
[contact@sudeducation93.org](mailto:contact@sudeducation93.org)  
01 55 84 41 26 / 06 88 66 47 23

Sud Éducation 94  
[contact@sudeducation94.org](mailto:contact@sudeducation94.org)  
01.43.77.33.59

## AED : SUD ÉDUCATION DEMANDE LA FIN IMMÉDIATE DU BLACKLISTAGE ILLÉGAL

SUD Éducation Créteil a constaté que des chef-fes d'établissement s'échangent des mails contenant les noms d'Assistant-es d'Éducation (AED) à ne pas recruter.

### CES PRATIQUES SONT ILLÉGALES.

L'article L. 1221-9 du Code du travail précise clairement qu'aucune information concernant personnellement un-e candidat-e à un emploi ne peut être collectée par un dispositif qui n'a pas été porté préalablement à sa connaissance.

La délibération de la CNIL du 21/03/2002 précise plusieurs points et stipule notamment :  
« Un nouvel employeur ne peut appeler l'ancien sans l'accord du candidat. **Donc, l'ancien ne peut se permettre encore moins d'avertir un éventuel employeur concernant un nouveau candidat.** »

SUD Éducation Créteil a déjà alerté le Rectorat à plusieurs reprises sur ces pratiques. Nous constatons qu'elles perdurent.

### NOUS DEMANDONS QU'IL Y SOIT MIS FIN SANS DÉLAIS.

Cela démontre une fois de plus que la précarité des contrats dans l'Éducation Nationale laisse libre court à des pratiques illégales qui donnent tout pouvoir aux chef-fes d'établissement et vont à l'encontre des droits des personnels. De plus, le CDD ne doit pas servir à pourvoir des emplois pour lesquels le besoin est permanent. L'Éducation nationale doit cesser ces pratiques. SUD Éducation lutte pour la titularisation sans conditions des personnels sous contrat.